

PETRO-CANADA

L'ACQUISITION DE PETROFINA—LE PAIEMENT PAR LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. J'attire l'attention de la Chambre et du public sur la volte-face que le gouvernement fédéral a faite en reniant la parole qu'il avait donnée lors de la campagne de 1980 de ne pas majorer le prix de l'essence de plus de 18 p. 100. Les Canadiens se sont déjà vu imposer sept augmentations de prix, qui ont abouti à une hausse de 60c. le gallon. Cette hausse alarmante a été causée en partie par l'achat de Petrofina qui a coûté 1.6 milliard de dollars au trésor fédéral et qui coûte environ \$67 à chaque homme, femme et enfant du Canada. Je propose donc, avec l'appui du député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que le montant total de l'achat de Petrofina ne soit pas payé par une taxe de 2.5c. imposée aux Canadiens sur l'achat de chaque gallon d'essence, mais qu'il soit assumé entièrement par Petro-Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les libéraux et les néo-démocrates ont cru bon de renverser un gouvernement à cause d'une taxe d'accise de 18c. le gallon sur l'essence seulement; mais en un peu plus d'un an, le gouvernement libéral a décrété sept hausses du prix au litre de tous les combustibles, y compris du mazout, afin de camoufler ce qui constitue une hausse de quelque 60c. ou 62c. le gallon. Je propose donc, avec l'appui du député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le gouvernement reconnaisse que ces hausses de prix sont injustifiées et certainement immorales, et qu'il cesse de se livrer à ce vampirisme économique aux dépens des consommateurs à seule fin d'accroître ses revenus.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales
QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Hier, le ministre n'a pas eu le courage de venir à la Chambre, mais il a néanmoins relevé le prix de l'essence au Canada pour la douzième fois en quinze mois, imposant une hausse de 9c. le gallon. Cela veut dire que le gouvernement a augmenté ce prix de plus de 60c. le gallon depuis décembre 1979, après avoir fait campagne en placardant des affiches comme celles du ministre des Finances, qui disaient:

Pour des prix modérés, votez libéral.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

● (1415)

M. Clark: On se demande pourquoi les libéraux sont si agités, eux qui sont demeurés silencieux tout au long du débat constitutionnel et de nouveau lorsque leurs chefs ont trahi leur unique promesse aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il justifier le fait de ne pas tenir l'unique promesse importante qui a permis à son parti de remporter les élections de février 1980? Dira-t-il à la Chambre pourquoi, après s'être opposé à une hausse de 18c. le gallon, il trouve normal de hausser le prix de l'essence de 60c. le gallon et même plus?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Fidèle à son habitude, le chef de l'opposition s'est permis de glisser en douce certaines affirmations que je voudrais relever. Premièrement, j'ignore où le chef de l'opposition se trouvait hier. Pour ma part, j'étais à la Chambre. J'ai déposé une motion des voies et moyens, conformément au Règlement de la Chambre. Vous avez rendu une décision là-dessus hier, madame le Président, en l'absence du chef de l'opposition, établissant que toutes les mesures prises étaient conformes au Règlement de la Chambre.

Deuxièmement, en ce qui concerne le bruit, le chef de l'opposition ne semble pas être sur la bonne longueur d'onde. Au moment où il posait sa question, presque tout le bruit venait de son côté de la Chambre, non pas du nôtre.

Le troisième aspect, l'aspect principal de la question, a trait aux engagements de notre parti au cours de la campagne électorale. Nous avons pris deux engagements et le gouvernement les a respectés et les respectera.